31e ANNÉE N° 2498 PARAIT LE SAMEDI 24 AVRIL 1920

SISTERON JOURNAL

RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Huit francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0 40
Commerciales (la ligne).....0.30
Réclames (la ligne).....0,60
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LETTRE DE PARIS

L'incident Franco-Anglais

Le grave incident qui a surgi il y a quelques jours entre la France et l'Angleterre est à la veille d'être réglé au mieux des intérêts de l'Alliance. On en peut donc parler librement aujourd'hui.

Rien n'eut été plus dangereux pour la paix du monde qu'une dissociation de l'entente Anglo-Française et personne ici n'a jamais pu raisonnablement penser qu'une politique quelconque put être basée sur une indépendance diplomatique de la France. Par contre, il eut été tout aussi redoutable de laisser se transformer cette alliance en un pacte d'enregistrement de toutes les incartades de l'Allemagne.

Or nous en étions là. Après avoir obtenu d'épargner les coupables, après avoir évité le désarmement, après n'avoir rien livré ou presque du charbon promis, après avoir molesté nos officiers en mission chez elle, l'Allemagne en arrivait à concevoir une sorte de revanche morale par l'avènement d'un parti militariste dont le premier programme consistait a rejeter définitivement le traité de Versailles.

Et de fait, en droit le traité de Versailles fut violé par l'entrée dans la Ruhr de troupes qui ne devaient point y pénétrer. Dès lors la France pouvait parfaitement décider à son tour de prendre les garanties que justifiait la désinvolture Berlinoise.

Il est vrai que les Anglais interprêtèrent différemment les évènements: L'invasion de la zone neutre par des troupes allemandes, dirent-ils, n'était interdite par le traité de Versailles qu'en temps qu'il s'agirait d'une agression contre la France mais non pas dans le cas où il faudrait remettre à la raison des émeutiers. Cette éventualité là n'était pas prévue et c'est justement celle qui s'est produite.

N'importe ! La thèse anglaise est une interprétation de l'esprit du traité tandis que sa lettre nous autorisait à agir comme nous l'avons fait.

Aussi bien le cabinet anglais en est-il réduit à nous demander si dans l'avenir, nous voulons encore exercer une pression particulière et isolée sur l'ennemi d'hier. Naturellement, sur ce point, notre réponse est facile, en aucun cas, notre intention ne saurait être celle qu'on nous prête.

Revenons donc à la politique saine et normale de l'alliance mais avec l'orientation nouvelle que ne peut manquer de faire naître le geste de M. Millerand. Il est heureux dans ses résultats parce qu'il dissipe un brouillard et soumet l'Entente à une épreuve dont elle ne peut sortir que renforcée.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les deux puissances les plus victimes, la France et la Belgique, se soient trouvées d'acord contre les autres, à la vérité les intérêts des 2 groupes fussent devenus opposés si l'énergie de M. Millerand n'avait apporté une clarté nouvelle dans les relations des uns et des autres avec l'Allemagne.

L'Angleterre vend son charbon un prix inespéré : 480 fr. chez nous, 700 lires en Italie. La question du charbon ne la préoccupe donc pas. Or elle est vitale pour nous comme pour l'Italie et nous ne pouvons espérer notre salut mutuel que de l'Allemagne, mais tandis que nous devons, nous, obtenir le charbon par simple remise en vertu du traité, l'Italie doit se le procurer par acte commercial. D'où la nécessité d'employer ici la force et la contrainte, là le commerce et la persuasion amicale.

A la vérité l'exécution du traité de Versailles se trouve contrariée par l'immense dénument du monde entier. L'Allemagne propriétaire le charbon n'est pas si misérable qu'on le croit, puisque les vrais riches sont les possesseurs de matières premières. Collaborer avec eux devient donc une obligation et une fatalité. M. Millerand l'a proclamé tout le premier. Mais il ne saurait suivre de là, que nous renonçons à nos droits. En remettant les choses au point, notre Président du Conseil doit entraîner, derrière lui, les Alliés qui comprendront que, si l'écrasement financier de l'Allemagne doit être évité, celui de la France serait encore bien plus scandaleux, non seulement pour l'honnêteté et la morale mais encore pour l'équilibre même d'une Europe où disparaitrait dans la misère la nation qui sauva la liberté.

Edouard JULIA.

UNE LOI QU'IL FAUT VOTER

Les profiteurs de la guerre

seront obligés de rendre gorge

Le gouvernement déposera prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi contresigné par M. Lhopiteau, garde des Sceaux, M. F. Marsal, ministre des Finances, qui institue une taxe de redressement sur les marchés de guerre passés avec l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics.

Le montant de la taxe est calculé de manière à ne laisser aux fournisseurs et aux intermédiaires, après déduction des charges de toute nature, qu'un bénéfice maximum de 10 o|o pour les premiers et pour les seconds de 2 o|o ou même 1|2 o|o, selon l'importance du marché. La taxe sera mise en recouvrement comme en matière de contributions directes.

L'examen des marchés et l'établissement de la taxe à percevoir sont confiés à une Commission régionale dont les membres sont choisis, soit en raison de leur compétence fiscale, soit en raison de leur compétence industrielle, commerciale ou agricole.

Nous lisons dans le *Républicain des Alpes* de Manosque l'article suivant :

Pour l'avenir de Manosque et de la Vallée

Manosque est incontestablement la ville la plus prospère des Basses-Alpes. Elle en serait même la plus peuplée, si Digne n'avait l'appoint considérable de la Préfecture et de la nombreuse population administrative qui gravite autour de ses services publics.

Normalement donc, Manosque devrait être le centre de la vie administrative de la riche vallée de la Durance.

Or, c'est le moment pour notre municipalité d'obtenir à Manosque les avantages administratifs auxquels nous avons droit.

On va supprimer deux, trois et peut être même quatre tribunaux dans le département ; on va y supprimer deux ou trois sous-préfectures.

Nous allons voir éclater les rivalités entre Forcalquier et Sisteron.

Il serait sans doute intéressant et avantageux que Manosque se prévalant de sa supériorité incontestable sur ces deux villes, demandât à être choisi comme centre administratif des deux arrondissements de Forcalquier et de Sisteron en attendant que nous devenions le chef-lieu d'une division administrative logiquement constituée par les deux rives de la Durance et les vallées adjacentes.

Que Forcalquier le veuille ou non il n'a devant lui aucun avenir. Placé dans une position qui lui interdit tout développement urbain, manquant d'eau et d'industrie, Forcalquier, est destiné à tomber rapidement à quinze cents habitants.

Quant à Sisteron, presque aussi mal bâti et emplacé que Forcalquier, il est à l'extrémité nord du département alors que la tendance des populations comme les facilités de communications les entraînent dans la direction d'Aix- Marseille.

Au surplus, Sisteron n'a pas la moitié de la population de Manosque.

Si donc les intérêts de notre ville sont véritablement bien défendus si même pour mieux dire Manosque expose seulement sa situation et ses avantages, nous devons obtenir d'être le nouveau centre administratif et judiciaire d'une partie importante du département.

Et s'il faut pour cela que la ville s'agrandisse et s'embellisse, s'il faut même qu'elle contracte un emprunt, qu'elle le fasse, ce sera de l'argent bien placé parce que ce sera l'avenir, de Manosque définitivement assuré.

Raymond REVESTIN

***

Il nous parait que notre confrère va un peu vite dans les affaires et que semblable au chasseur du bon M. La Fontaine, il vend la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre.

Certes, nous reconnaissons volontiers à notre excellent confrère de Manosque le droit de défendre les intérêts de sa ville, en retour il nous permettra de défendre ceux de Sisteron lorsque le moment sera venu. Nous espérons qu'il voudra bien reconnaître que notre ville est autant qualifiée que Manosque pour rester le centre

© VILLE DE SISTERON

administratif que la géographie du département lui a reconnu depuis longtemps.

ENTRE NOUS

Un geste...

J'ai lu, lundi dernier, dans *Sisteron-Journal*, un entrefilet qui me laisse rêveur et me rend sceptique quant à son aboutissant. Cet entrefilet me reporte, moi vieux Sisteronnais, à une époque déjà lointaine, très lointaine — je parle de 1890 — ou une multitude de candidats se répandirent dans l'arrondissement de Sisteron, promettant à toutes les communes, pour le moins, l'édification d'une fontaine ou un bureau de poste. D'autres, parmi lesquels feu le général Mac-Adaras, promirent de donner leur indemnité parlementaire, qui était alors de 9.000 francs.... Pour rendre hommage à la mémoire du général, je dois dire que s'il ne fut pas un brillant orateur il tint en partie sa promesse par de nombreuses largesses qu'il fit autour de lui et, qu'il contribua par ses propres deniers à la création d'une légendaire musique municipale qui eut pour premier chef un M. Latapie.

Des promesses..... mais de tout temps il en fut fait et l'écho qui a apporté la semaine dernière le geste philantropique que veulent accomplir nos honorables représentants me paraît suranné, mais pas impossible à faire. Et, si nous devions implorer la munificence de nos édiles, parmi toutes les sociétés que je connais il en est une sur laquelle j'attirerai leur bienveillance, si tant est qu'ils doivent se montrer généreux, c'est en faveur d'une société ayant un petit budget et dont le but artistique qu'elle poursuit est des plus louables, puisqu'elle essaye d'exister pour tout un public, je désignerai notre société musicale...., mais je ne veux pas me leurrer et je reste dans le domaine des hypothèses.

X. X.

Chronique Locale

SISTERON

Malgré la promesse qui nous avait été faite par MM. Honnorat, ministre et Reynaud, député, de venir présider la réunion de l'*Amicale des Mutilés et Blessés*, nous regrettons que la discussion des impôts nouveaux ait retenu ces Messieurs à la Chambre. en outre le Conseil général qui devait tenir ses séances vers le 26 avril a renvoyé sa session au 3 mai.

D'autre part, M. Anglès, président d'Honneur de la Société des Mutilés a bien voulu accepter la présidence de la réunion qui aura lieu ce soir.

—o—

Syndicat agricole. — M. le Président du Syndicat Agricole de Sisteron à l'honneur de faire connaitre aux affiliés du syndicat de Sisteron que, par décision de l'Assemblée Générale tenue à Sisteron le 18 avril 1920, la cotisation est ainsi transformée : 10 francs de droit d'inscription et 1 franc de cotisation annuelle. Les dix francs ne sont exigés que la première année. Ils serviront à prendre des parts à la Caisse locale de Crédit Agricole au nom du Syndicat et qui lui permettront les emprunts utiles à cette acquisition des denrées.

Il prie les membres qui n'étaient pas présents à cette réunion de lui faire tenir cette somme le plus tôt possible

Nominations. — Sont nommés dans la perception : MM. Locassin à Volonne ; Jouglard à la Motte-du-Caire.

—o—

Réunion. — Nous rappelons aux membres de " l'Amicale des Mutilés et Blessés, Veuves, Orphelins et Ascendants " que c'est aujourd'hui samedi qu'à lieu, à la mairie, à 1 h. 1/2 précises, la réunion générale de cette société qui se tiendra sous la présidence de M. Anglès Raoul, député, président d'honneur de cette société

==

Audience correctionnelle — Audience du 16 avril 1920.

Le nommé Deydier Paulin, domestique à Sisteron, pris à voyager en chemin de fer sans billet est condamné à 100 francs d'amende. Il eut mieux fait de prendre un billet.

Aubert Henri Aimé, journalier à St.-Auban est condamné à 15 jours de prison avec bénéfice de la loi Béranger (sursis) pour avoir soustrait frauduleusement un sac contenant divers objets mobiliers au préjudice du sujet algérien Ali Ben Mahomed.

Le jeune S. M. âgé de 13 ans et demi, berger à Vaumeilh domicilié à Peipin prévenu d'un vol de bicyclette au préjudice de M. Pellegrin, cafetier à Thèze, à été acquitté comme ayant agi sans discernement et remis à ses parents qui devront veiller sur lui.

Nous sommes dans la minoterie : les boulangers Pavon Louis Michel et Gonsaud Marius Albert, tous deux boulangers à St.-Vincent sont condamnés à 16 francs d'amende chacun ainsi que Bontoux Marius ; Richaud Charles, et Richaud Ernest, tous trois minotiers à Sisteron sont condamnés a 500 francs d'amande chacun. Tous les susnommés pour infractions aux lois et décrets sur le ravitaillement national.

Le tribunal a en outre ordonné l'insertion du jugement dans le journal " Sisteron-Journal ".

Sisteron-Vélo. — Demain dimanche à 13 h. 30 au stand de la deuxième maisonnette, grand match entre les équipes premières du *S. C.* de Volonne et du *S. V.*

Sont convoqués pour le S. V. : but Colombon M. ; arrières : Burle et Rolland J. ; demis : Ferrary, Latil J., Eysseric G. ; avants : Donzion, Baille, Pellegrin; Laugier, Marcien ; remplaçants : Bernard, Latil A.

Ce match annoncé depuis trois semaines a été renvoyé par suite de mauvais temps, espérons qu'il n'en sera pas de même cette fois.

Les impôts nouveaux. — En ce moment, la Chambre discute projet sur projet, amendement sur amendement concernant les impôts dont seront affligés sous peu les contribuables. Nous disons sous peu, puisque nous voilà à la fin avril et la pluie de feuilles d'impôts n'est pas encore venue nous faire froncer les cils à la lecture de l'addition. Mais gare à son arrivée. Bien que nous nous y attendions nous resterons stupéfaits de la note à payer.

Quoiqu'il en soit, les débats qui se poursuivent ne nous rassurent qu'à demi, nous voyons surtout que les gros, les profiteurs de la guerre n'ont rien à craindre des impôts nouveaux, alors qu'ils écrasent le petit commerçant, le petit exploitant. Il en sera toujours ainsi, étant établi par principe que les lois fiscales sont faites pour les petits.

Commission arbitrale des loyers de Sisteron. — Suivant procès-verbal du 17 avril 1920, il a été procédé au tirage au sort des membres devant composer la Commission arbitrale des loyers pour la 1re session de 1920. La première audience à tenir, s'il y a lieu, a été fixée au 1er mai 1920, au Palais de Justice à 2 heures du soir.

Sisteron-Journal *sera vendu 0, 15 à partir de Samedi 1o Mai.*

—o—

Casino-Cinéma. — En raison de la représentation que donnera dimanche soir la tournée Orange, il n'y aura qu'une seule séance cinématograqhique cette semaine.

Ce soir, à 8 h. 3/4.

Torrents et cascades en Californie, plein air.

Ravengar, 9me épisode en 2 parties; *Le manteau magique.*

Le Courrier de Washington, 6e épisode en 2 parties ;

Coups d'audace.

Qui est Coupable, interprèté par Anna Milsson.

Le fluide de Rigadin, scène comique jouée par Prince.

Pathé-Journal, et ses actualités.

Location au Casino au profit de la Caisse de l'Œuvre du Monument Commémoratif.

ÉTAT-CIVIL

(du 16 au 23 avril)

NAISSANCES

Arnaud Armelle Marie, Sarrebosc.
Hullmann Pierre, de passage a Sisteron.

PUBLICATION DE MARIAGE.

MARIAGE

Néant

DÉCÈS

Saron Louis, 52 ans à la Pousterle.
Ungarelli Suzanne épouse Lauterie, 37 ans l'Adrech.

On demande un apprenti à la Confiserie-Pâtisserie Clovis Bonnet, rue Droite, Sisteron.

Papier pour vers-à-soie, en vente a la librairie-imprimerie Lieutier, Rue Droite.

On demande à acheter fil de fer de vigne d'occasion No 14, faire offre Sagnail, Sisteron (B-A).

On demande une jeune fille sérieuse pour servir comme bonne. Se présenter à l'Hôtel Guindon.

Articles de 1re Communion, en vente à la Librairie Pascal Lieutier, rue Droite.

On demande un apprenti à l'imprimerie du journal. S'y adresser.

POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE DOMICILE

A Vendre

MOULIN à TOURTEAU

à Manège

Caisses à raisin - 1 palan
Haricots à manger
et pour bestiaux
Huile à friture et d'olive

S'adresser à M. Raspail, rue Droite à Sisteron.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

CONIS PAUL

AUX CORDELIERS - SISTERON

Madame **Conis Paul** à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir d'aujourd'hui elle tiendra ouvert tous les jours ses deux entrepôts de matériaux des Cordeliers et de l'Aire St. Jeaume.

Un très bon conseil

Asthmatiques, catarrheux, oppressés employez la poudre Louis Legras, dont parlent tous les journaux ; c'est la véritable spécifique de la suffocation. Ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, dissipe instantanément les accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, de toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras 136 Bd Magenta à Paris.

A Vendre ou à Louer

à PEIPIN

Maison d'habitation
et fonds de Commerce
de Café Restaurant

conviendrait pour ménage dont le mari pourrait exercer également une autre profession

S'adresser à Me **Roubaud**, notaire.

Etude de Me **Auguste BOREL**
notaire à **Manosque** (B.-A.)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

DEUX PROPRIETÉS

de rapport

à 18 kilomètres de Manosque, vallée de la Durance, avec ferme, sources, arrosage par canal, contenance totale **66 hectares**, en labours, prés, oliviers, bois. Situation au bord de la route nationale à proximité de deux gares. Excellent terrain pour vignobles.

Prix ensemble . . : **130.000 fr.**

séparément : **et** **80.000 fr.** **50.000 fr.**

Etude de Me PIERRE BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**
Mort pour la France

Première Insertion

Suivant acte reçu par Me Paul BOREL, suppléant, le seize Avril mil neuf cent vingt, M **Damase, Aimé, LAUGIER**, pharmacien, demeurant à **Sisteron**, a vendu moyennant le prix énoncé dans l'acte à M. **Séraphin, Louis, Marcellin BŒUF**, pharmacien, demeurant ci-devant à **Saint Maximin** (Var) et aujourd'hui à **Sisteron**, tout le **Fonds de commerce de Pharmacie** appelé " *PHARMACIE CENTRALE* ", située à **Sisteron**, rue Droite N° 44, comprenant les éléments incorporels, clientèle, ensei-

© VILLE DE SISTERON

gne et droit au bail, le matériel et mobilier servant à l'exploitation et les marchandises neuves.

Les oppositions doivent être faites en l'étude de M. BOREL, notaire à Sisteron, où domicile a été élu dans l'acte.

Etude Me **Pierre BOREL**
Chevalier de la Légion d'Honneur
Mort pour la France
notaire à **Sisteron**

VENTE

aux enchères publiques et volontaires

Fixée au **Dimanche deux Mai 1920**, à deux heures de l'après-midi à **Sisteron**, en l'étude de Me Borel et par le ministère de Me Paul BOREL, suppléant.

Des six immeubles suivants situés à **Sisteron**, ayant servi dans le passé de ours b:naux à la population de Sisteron.

Appartenant à l'hoirie de Mme **Marie Colomb**, Vve **Vanel** et à Mme **Blanche Reynaud** Veuve **Julien**.

PREMIER LOT

Un four, avant-four et cave servant de magasin à bois, quartier de « la Pousterle », N° 505, section G, touchant au-dessus et au Levant Sarron, au couchant une ruelle, au nord la rue de la Pousterle, au midi maison Robert.

Mise à prix : **deux cents** francs
ci..... **200** francs.

DEUXIÈME LOT

Un four, avant-four et magasin à bois, ppelé « Four du Rieu », N° 473, section G, touchant, aux levant midi et nord les rues, au couchant maison Thélène, au-dessus maison Daumas.

Mise à prix : **deux cents** francs.
ci..... **200** francs.

TROISIÈME LOT

Un four, avant-four, magasin à bois et cave au dessous, quartier de « Bourg-Reynaud ou Longue Androne » No 297, section G, touchant au levant maison Meysson, au midi maison Rossetti, au nord la Longue Androne, au couchant maison Jaume.

Mise à prix : **deux cents** francs.
ci..... **200** francs.

QUATRIÈME LOT

Un four, avant-four, magasin à bois et corridor servant d'entrée, quartier de « la Saunerie », N° 1053, section G, touchant, au levant la rue et maison Sauve, au midi maison Féraud, au couchant le rocher et au nord maison Castelli.

Mise à prix : **deux cents** francs
ci . . . . . **200** francs.

CINQUIÈME LOT

Un four et avant-four avec chambre au-dessus, quartier de « la Coste » N° 863, section G, confrontant, au levant maison Palanque, au midi la rue, au couchant maison Justet, au nord la rue.

Mise à prix : **deux cents** francs
ci..... **200** francs.

SIXIÈME LOT

Un four, avant-four et chambre au-dessus au faubourg et quartier de « la Beaume », N° 98, section G, confrontant, au levant le rocher de la Beaume, aux midi, couchant et nord rues ou régales.

Mise à prix : **deux cents** francs.
ci.... ..... **200** francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Paul Borel, notaire, rédacteur du cahier des charges

Paul Borel.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

15 12 19.

Monsieur Glaser,

Tous les bandages que j'avais portés autrefois me torturaient et ne maintenaient pas ma hernie. Depuis le jour ou vous m'avez placé votre appareil sans ressort que j'ai porté sans aucune gêne, non seulement je n'ai plus souffert mais encore ma hernie a été radicalement immobilisée et j'ai pu travailler sans fatigue. Publiez ma lettre afin que sous ceux qui souffrent connaissent les bienfaits de votre merveilleuse invention.

M. VALENEANY Abel,
Retraité du P. L. M. à Montagne
par Châteauneuf d'Isère (Drôme).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à

à **SISTERON**, samedi 24 avril, Hotel des Acacias.

à **FORCALQUIER**, le 25 avril, Hotel des Lices.

à **MANOSQUE**, mercredi 28 avril, Hôtel Pascal.

Brochure *franco* sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes

---

Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

VIÉNT DE PARAITRE

NOTRE SAVOIE un beau volume relié de 224 pages comportant les chapitres suivants : la géographie et l'histoire, la littérature, l'art, le tourisme, l'Alpinisme, l'industrie, l'agriculture, thermes et montagnes, la route des Alpes.

La couverture en couleurs — exécutée au pochoir par les mutilés de la guerre — les 109 dessins vigoureux à la plume, l'harmonie entre les caractères d'imprimerie, le papier, la mise en pages, font de ce livre, qui résume avec élégance et sobriété les différents points de vue susceptibles d'intéresser le visiteur de cette merveilleuse province de France, un volume précieux d'un goût essenlement moderne et que rechercheront bien vite les bibliophiles

En vente : 6 francs

A l'Agence P-L-M de renseignements, 88, rue St-Lazare, à Paris, à la gare Paris Lyon (bureaux de renseignements et bibliothèques) dans les bureaux succursales et bibliothèques des gares du réseaux, ainsi que dans certaitaines librairies de Paris et de Province.

NOTRE SAVOIE est aussi envoyé à domicile sur demande adressée au Service de la publicité de la Cie P.L.M, 20 Boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 6 fr. 25 (mandat-poste ou timbres) pour les envois à destination de la France, et de 6 fr. 40 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

FABRIQUE DE CHAUSSURES
Autran Adolphe

11, Rue de Provence, SISTERON. Basses-Alpes

GRAND ASSORTIMENT

de CHAUSSURES de LUXE et de TRAVAIL
ENFANT - FILLETTE - DAME - HOMME

— à des prix très modérés —

Bottes DAMES *à partir de 40 francs*
Brodequins forts HOMMES *à partir de 50 francs*

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB
Traverse de la Place, SISTERON

MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**
Toiles et tissus
Lingerie **Bonneterie**
Confections pour Hommes, Dames et Enfants
VÊTEMENTS SUR MESURE
(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

Meubles en tous genres et de tous styles

EBENISTERIE
—
POSE
DE RIDEAUX
ET TAPIS
—
SOMMIERS

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

Successeur de Georges DIEBO
26, Rue Saunerie: 26
SISTERON

TAPISSERIE
—
FAUTEUILS
et
CANAPÉS
—
REPARATIONS

CYCLES ET MOTOS

Accessoires, Outillage, Pièces détachées
PNEUS - CHAMBRES A AIR - BOYAUX

Charles Féraud

27, RUE DROITE, SISTERON

VENTE-ACHAT-ECHANGE-REPARATIONS

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand assortiment de manteaux et fourrures pour Dames et Enfants

Grand choix de blouses, robes, jupons combinaisons, imperméables, etc.

Mme MORÈRE

SISTERON — BASSES-ALPES

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poèle, Buanderie, Bicyclettes et objets de toute nature — Faire offre

A. CLÉMENT

50, RUE DROITE — SISTERON

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite, Sisteron

LES CAMIONS ARIES 3 et 4 TONNES

carrossés et bachés

SONT LIVRABLES DE SUITE

au prix net de frs. 35.000

GARAGE MODERNE, 27, Rue Carnot, GAP, Vve LAMBERT ET MILLO

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON